

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GRENADE-SUR-GARONNE**  
**Séance du 23 janvier 2024**

Le mardi 23.01.2024, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : Mme TAURINES Anna (par M. MONBRUN), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. BOURBON Philippe (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel, (par Mme MERLO SERVENTI), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS).

Absents : M. VIDONI-PERIN Thierry M. PEEL Laurent, M. MILLO-CHLUSKI Romain, Mme LOUGE Monique, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme D'ANNUNZIO Monique.

Délibération n° 01-2024.

Subventions exceptionnelles aux associations.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Comité d'Animation (Marché de Noël du 10.12.2023).  
d'accorder au **Comité d'Animation** qui a organisé le marché de Noël sous la halle, le 10 décembre dernier, une subvention d'un montant total de **1 908,40 €** (1 058,40 € représentant les droits de place encaissés par la régie municipale + 850 € pour l'animation du marché de Noël).
- Foyer de St Caprais.  
d'accorder au **Foyer de St Caprais**, une subvention d'un montant de **1 856,00 €**, équivalente à la somme encaissée par la régie municipale au cours de l'année 2023, au titre de la location de la salle du foyer de St Caprais.
- Foyer rural de Grenade.  
d'accorder au **Foyer Rural de Grenade**, une subvention d'un montant de **1 085,00 €**, équivalente au montant des sommes encaissées par la commune, au titre des locations des salles du foyer rural, du 01.07.2023 au 31.12.2023.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve les propositions de M. le Maire et décide d'attribuer les subventions exceptionnelles telles que présentées.

Le Secrétaire,  
Monique D'ANNUNZIO,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,

